

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-rendu du
Conseil Municipal du 07 Octobre 2016**

L'an deux mil seize, le 07 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 30 septembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - MASSE Maryse - GUITTON Philippe - EPITALLON Philippe - BASSEZ Michel - DURAN Jean-Philippe - APRILE Corinne - .

Excusé ayant donné procuration :

SANS Patrick à COMYN Jean-Paul

Absents:

HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - HOUREZ Pauline - LEROY Frédérique - LAMBRECHT Thérèse - LIBRE Dominique - POTIEZ Régis

18 h 37 : Arrivée de : HOUREZ Dominique - HOUREZ Pauline

18 h 39 : Arrivée de : MONTUELLE Grégoire

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2016
2. MAINTIEN DE GARANTIE DANS LE CADRE DE TRANSFERT DE PRETS
3. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL
4. MODIFICATION DU PRIX DE CESSIION DU VEHICULE KANGOO

PERSONNEL

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

ENFANCE / JEUNESSE

6. CONVENTION POUR LA GESTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

DIVERS

7. SIDEN-SIAN NOUVELLES ADHESIONS
8. DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Madame SCHERER Murielle est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 23 JUIN 2016.

Arrivées de : Mesdames HOUREZ Dominique - HOUREZ Pauline et Monsieur MONTUELLE Grégoire

PRESENTS : 20

PROCURATIONS : 1

ABSENTS : 6

FINANCES

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Suite à l'exposé et les explications données par Monsieur SAUVAGE Joël et Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 27 septembre 2016, **LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'Unanimité**, les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2016											
SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapître 13					14 490,00	chapître 13					14 490,00
1316	subventions d'équipements transférables, autres Ets publics locaux				14 490,00	1326	subventions d'équipements non transférables, autres Ets publics locaux				14 490,00
chapître 20					13 210,00						
2051-020 paiement en ligne monétique					1 450,00						
2031-820 AV Protec 2è phase					11 760,00						
chapître 23					- 13 210,00						
2313-64 crèche					21 000,00						
2313-212 maîtrise d'oeuvre réhabilitation énergétique école primaire					28 800,00						
2315-816 2ème phase vidéoprotection					22 300,00						
2313-020 rénovation de l'Eglise					- 85 310,00						
total dépenses					14 490,00	total recettes					14 490,00

2. MAINTIEN DE GARANTIE DANS LE CADRE DE TRANSFERT DE PRETS

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire
et

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2008, accordant la garantie de la Commune d'Hérin à Val'Hainaut Habitat, pour le remboursement d'un emprunt.

Vu la demande formulée par Val Hainaut Habitat tendant à transférer ce prêt à la SA du Hainaut.

LE CONSEIL MUNICIPAL émet un avis favorable, à l'Unanimité et se prononce favorablement sur le maintien de la garantie relative au prêt transféré au profit de la SA du Hainaut.

3. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu la délibération en date du 27 mai 2014, octroyant à Madame WIART Sylvie l'indemnité de Conseil ; considérant que Madame WIART Sylvie a été remplacée dans ses fonctions par Monsieur DELSIGNE Denis,

L'ASSEMBLÉE décide à l'Unanimité d'octroyer cette indemnité à Monsieur DELSIGNE et **autorise** Monsieur le Maire à lui verser et jusqu'à la fin du mandat, une indemnité de conseil (sur présentation des éléments fournis par le Comptable du Trésor, et au taux maximum prévu par l'Arrêté interministériel du 16 Décembre 1983).

4. MODIFICATION DU PRIX DE CESSION DU VEHICULE KANGOO

Le véhicule Renault Kangoo immatriculé 571 ABR 59 qui devait être cédé à la SARL IBANEZ Père et Fils, pour le prix de 200 € TTC, n'est plus vendu avec ses pneus d'origine ; de ce fait la SARL IBANEZ a revu son offre à 150 € TTC,
LE CONSEIL MUNICIPAL accepte à l'Unanimité ce nouveau prix proposé.

PERSONNEL

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Considérant la nécessité de pallier au remplacement d'un agent qui sollicite une mise en disponibilité d'un an et Vu la Convention de mise à disposition de Personnel Contractuel, présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré approuve, les Termes de la Convention et **autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document dans ce cadre.

Pour : 18

Abstentions : 3

ENFANCE / JEUNESSE

6. CONVENTION POUR LA GESTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'Unanimité autorise**, Monsieur le Maire à signer avec l'Ilo Marmots une convention pour la gestion de la crèche multi-accueil qui se tiendra dans les locaux du Pôle Jeunesse, lesquels seront transformés à cet effet.

La convention portera sur 10 berceaux, la participation communale maximum annuelle sera de : 34 466 € TTC

DIVERS

7. SIDEN-SIAN NOUVELLES ADHESIONS

Après l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'Unanimité** l'extension du périmètre du SIDEN-SIAN, à diverses communes.

8. DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59

L'ASSEMBLÉE émet un avis favorable à l'Unanimité à l'affiliation au Centre de Gestion du Nord du **Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut** et ce à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT)

Par décisions du Maire, il a été :

- Confié à L'Imprimerie Lelièvre, 16 Avenue de Saint Amand à Valenciennes, la réalisation du Bulletin Municipal, pour une durée d'un an, le prix de la page : 71.06 € HT ; coût minimum du marché 4 500 € HT maximum : 8 000 € HT.
- Confié à l'Agence Nathalie T'Kint, 21 rue Princesse à Lille, la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et de transformations intérieures de l'Eglise d'Hérin, le coût total des honoraires est fixé à 21 500 € TTC.

- Confié à la Société A.D.I Alpha Ingénierie, 80 rue Jules Ferry à Orchies et EneRconcept, 7 rue de Biache à Fampoux le marché public de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire à Hérin pour un coût total 24 000 € HT soit 28 000 € TTC.
- Confié à la Société Hexa Ingénierie, 670 rue Perrin Zone Industrielle de Dornignies à Douai la mission d'Assistance Administrative et Technique pour la mise au point et le suivi d'un marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux de la ville, la mission sera réalisée en 4 phases pour un coût de 3 318 € HT soit 3 981.60 € TTC, le coût de la phase 5 s'élève à 2 100 € HT soit 2 520 € TTC pour une année.
- Confié à la Société Sobrie Restauration, 26 rue M. Sarrault à Tourcoing la fourniture et la livraison en liaison froide au Restaurant Scolaire Municipal de repas préparés sans charge de personnel, la durée de cette prestation durera 1 an avec comme fourchette annuelle de 14 400 à 31 680 repas pour la restauration scolaire et 1 500 à 5 500 repas pour les accueils de loisirs, le marché est reconductible 2 fois.
- Confié à la Société B.A.C.S Bustin Audit Conseil Suivi, 10 rue Gambetta à Vieux-Condé, une mission pour l'élaboration du Marché d'Assurances, dont le coût est fixé à 3 900 € HT soit 4 680 € TTC, celle-ci se compose de 3 phases :
 - Etat des lieux et analyse des besoins de la Commune
 - Rédaction de DCE et lancement de la consultation
 - Suivi pendant la durée du marché
- Décidé de signer avec la Société « Rigolo comme la vie », 162 Boulevard de Fourmies à Roubaix, un avenant au contrat de réservation des berceaux pour l'année 2016 avec la SAS « La Constellation du Valenciennois » précisant les modalités de la Fusion/Absorption ainsi que les transferts juridiques.
- Confié à La Société Devlaeminck, 95 rue Jules Verne à Fretin, la fourniture de produits d'entretien d'hygiène et de petits matériels pour une période de 1 an, le règlement des prestations s'effectuera dans la limite de 10 000 € HT maximum.

- Décidé de signer avec la Société Orange Business Services, un avenant n°1 au marché à bon de commande précisant l'augmentation du coût de l'abonnement mensuel de la ligne analogique à compter du 22/06/2016.
- Décidé de signer avec la Société Ex'quado, 106 Avenue de la République à Seclin, un avenant au contrat de location et maintenance de Fontaines à eau, afin de mettre une fontaine à la disposition de la PMI.
- Confié dans le cadre de la transformation du Pôle Jeunesse, en crèche :
 - a) à la Société Patriarca Frères, 23 rue Lucien Gustin à Thiant, le lot n°1 : Gros Œuvre - Charpente - Serrurerie - Faïence pour 19 768,99 € TTC, le lot n°2 : Menuiseries extérieures/intérieures - Platerie pour 26 009,80 € TTC le lot n°7 : Mobilier/Électroménager pour 52 810,63 € TTC.
 - b) à la Société A2Enr, 150 rue Henri Maurice à Aubry du Hainaut, les travaux correspondant au lot n°3 : Electricité Plomberie/Sanitaire/Chauffage/VMC pour 25 825,80 € TTC.
 - c) aux Établissements Vandendriessche, 29 rue du Creusot à Croix, les travaux correspondant au lot n°4 : Sol souple - Peinture - Nettoyage pour 13 385,10 € TTC.
 - d) à l'Entreprise Jardins 2000 les travaux correspondant au lot n°5 : Aménagements Extérieurs pour 10 067,04 € TTC.

L'Assemblée n'émet aucune remarque.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Aînés, CCAS, Logements du 29 juin 2016
- Finances Ressources Humaines Administration Générale Vie Citoyenne du 27 septembre 2016

Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à :
19 heures 11

La Secrétaire de séance,

Murielle Scherer

Le Maire,

Jean-Paul Comyn